



Déclaration liminaire au groupe de travail (GT) du 25 février 2022 (visio)

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Le syndicat A&I-UNSA, ITRF.BI.O. UNSA et SNPTES UNSA de la Fédération UNSA Education, s'inquiètent **des retraits d'emplois et de la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs et laboratoires des établissements d'enseignements, collèges et lycées.**

Ce sont les conditions mêmes du service rendu au public qu'il soit élèves, parents ou enseignant.e.s qui sont aujourd'hui directement menacées.

Le Comité Technique Ministériel (CTM) du **15 décembre 2021** a non seulement validé **la suppression de 7 postes à la rentrée 2022** dans les établissements de l'Académie de Reims, (moins 17 postes pour l'ensemble des établissements (BOP 141) de la région Grand Est) mais aussi de la suppression des 7 postes pour les services académiques de la Région Académique Grand Est (réunissant les 3 académies du Grand EST : Nancy- Metz, Strasbourg et Reims). A ce jour, nous attendons la quotité de postes supprimés pour notre académie.

L'UNSA Education souhaiterait voir programmer un groupe de travail pour les collègues des services académiques qui vont subir eux aussi le rouleau compresseur des suppressions de postes.

C'est ENCORE un très lourd tribut en termes de retraits d'emplois tant au niveau local qu'au niveau national ! La situation est alarmante, depuis plusieurs années notre académie rend des postes dans le cadre d'un équilibre entre académie à cause de l'outil SERACA qui notifie notre académie comme sur-dotée en poste sans prendre en compte la situation démographique du territoire. Mais SERACA SERAQUI SERAQUOI !! comme l'avait ainsi exprimé le Secrétaire Général d'A&I UNSA au CTMEN de Décembre 2021.

D'une part, les alertes répétées par la fédération Unsa Education dans toutes les instances représentatives de notre académie sur les pressions subies par ces personnels essentiels mais invisibles ne trouvent pas de réelles solutions. La politique du « pas de vague » s'inscrit encore dans les EPLE. Malgré l'augmentation d'arrêt maladie et de situation de burn out, une majorité d'agents en souffrance continue d'exercer au détriment de leur santé, de peur de se retrouver avec une masse de travail encore plus grande qui les attendraient à leur retour. Voilà la réalité sur le terrain des conséquences de ces dizaines de suppressions de postes ininterrompues depuis plusieurs années.

D'autres part la validation de la loi 3DS concernant l'instauration de l'autorité fonctionnelle des adjoints gestionnaires en EPLE et qui aura un impact sur l'ensemble des équipes d'EPLE tout comme le projet de réforme de la responsabilité des gestionnaires publics qui arrivera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 sans oublier les problématiques de mise en place de l'application d'OPALE pour n'en citer qu'un, viennent également peser sur les conditions d'exercices des agents tout en sachant que l'académie de Reims manque cruellement d'attractivité. Il faudra s'attendre à une intensification des risques de carence de collègues plus importante dans un futur proche due au faible taux d'entrant.e.s lors des mouvements sans parler des sortants d'IRA qui viennent et repartent assez rapide de notre académie.

Enfin, l'UNSA Education réitère qu'en cas de suppressions de postes ou 1/2 postes de personnels de laboratoire en EPLE il y aurait une totale incohérence face à la réforme du bac car l'enseignement en spécialité exige bien plus de TP dans les matières scientifiques.

Depuis plusieurs années l'UNSA Education demande à l'employeur la modification du barème pour les personnels administratifs en EPLE par le biais d'un groupe de travail. Suite au courrier d'A&I UNSA en date du 02/12/2021, l'employeur à ce titre nous a entendu en ayant programmé un groupe de travail le 26/01/2022 sur ce sujet qui a permis en partie de faire évoluer le barème mis en place depuis 2014 avec les réalités du terrain et des missions actualisées en EPLE. Cependant **l'UNSA Education** le répète, il ne faut pas oublier que le barème reste un outil qui sert d'AVIS pour l'employeur à la décision et qu'il ne décide pas de la suppression de poste avec uniquement le barème. **L'UNSA Education** étant force de proposition il n'empêche qu'elle est et reste opposée à toute suppression de poste.

La Fédération UNSA Education ne peut que condamner sans appel ces mesures qui ne peuvent qu'aboutir à un affaiblissement étendu de la structure administrative de l'Etat dans une période où les usagers représentés par les élèves, parents mais également les enseignant.e.s ont le plus besoin d'une administration en capacité de contribuer à résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent dans notre pays. Ces usagers sont directement menacés. La conjugaison de ces décisions abouties et déjà à une dégradation des conditions d'accueil mais aussi du service rendu aux usagers, déjà bien impactés depuis plusieurs années et alourdi par la crise sanitaire.

Cette nouvelle décision de suppressions de postes ne fait qu'empirer sur l'Etat physique et moral de la communauté éducative.

M. le Recteur, Mesdames, Messieurs, l'Unsa-Éducation vous remercie de votre attention.